

4.0 crédits	30.0 h	2q
-------------	--------	----

Enseignants:	Brion Fabienne ;
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés :	<p>Le cours examine comment,</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau macro-sociologique, divers auteurs majeurs ont pensé les relations entre formes et formations sociales, d'une part, et formes et formations pénales, d'autre part ; - au niveau méso-sociologique, divers auteurs majeurs ont pensé la prison, ses fonctions et ses effets, tout particulièrement pour les personnes privées de leur liberté <p>Il présente et discute les théorisations et reprises théoriques, en les rapportant:</p> <ul style="list-style-type: none"> - au contexte dans lequel elles ont été formulées ; - à la perspective théorique dans laquelle elles s'inscrivent ; - aux recherches empiriques à partir desquelles elles ont été formulées, éprouvées et modifiées - aux applications auxquelles, le cas échéant, elles ont donné lieu. <p>La capacité de</p> <ul style="list-style-type: none"> - formuler des hypothèses de recherche à partir des théories étudiées - mobiliser les théories étudiées pour problématiser une situation - mobiliser les outils et techniques d'analyse requis pour l'évaluation critique de la pénalité et de peines déterminées <p>est stimulée dans le cadre de l'enseignement magistral.</p>
Acquis d'apprentissage	<p>Le cours vise à développer la formation sociologique des étudiants en leur proposant d'analyser les contributions de la sociologie à l'étude de la pénalité, de la peine et du contrôle social.</p> <p>Trois objectifs plus spécifiques sont assignés au cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer l'esprit critique des étudiants, notamment o en situant la pénalité par rapport à d'autres dispositifs de régulation sociale ; o en développant la connaissance et la maîtrise des outils d'analyse requis pour l'évaluation critique de la pénalité et de peines déterminées o en mettant en évidence les inférences qu'il est possible de tirer à partir de l'observation historique ou empirique de systèmes concrets de peines - Développer leurs connaissances en matière de théories sociologiques de la pénalité et de la peine, ainsi que la compréhension des concepts et des propositions que ces théories énoncent et articulent ; - Leur apprendre à voir dans ces théories, concepts et propositions des outils utiles et perfectibles et à les mobiliser dans un usage pratique, scientifique ou politique. <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Contenu :	<p>Contenu :</p> <p>Le cours s'organise autour de la présentation des théories de la pénalité et des peines développées par :</p> <p>(1) Emile Durkheim, Goerg rusche and Otto Kirchheimer, Michel Foucault (2) Donald Clemmer, Gresham Sykes, Erving Goffman, Phil Zimbardo.</p> <p>Des études contemporaines retravaillant les oeuvres léguées par ces théoriciens seront présentées et discutées.</p> <p>Méthode :</p> <p>Cours ex cathedra . La présence à tous les cours est requise. Lectures obligatoires (bibliographie) Questions guidant l'étude.</p>
Autres infos :	<p>Evaluation : Examen écrit (QCM + 2 questions ouvertes)</p> <p>Support : lectures complémentaires</p>
Cycle et année d'étude: :	> Master [120] en criminologie

Faculté ou entité en charge:	ECRI
------------------------------	------